

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE270

présenté par  
M. Lamirault, rapporteur

-----  
**ARTICLE 15**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 :

« II. – L'article L. 312-2 du code forestier (*le reste sans changement...*) »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.